

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

Séance du 17 septembre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2026

Compte rendu affiché le 28 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON.

Membres présents : Monsieur Pierre VARLIETTE, Madame Yvette BRETONNIER, Monsieur Gilles RAYNARD, Madame Isabelle LOTISSIER, Monsieur Thierry LOISON, Madame Marielle SERAILLE, Madame Marie-Jo DELORME, Monsieur Patrick DUCREUX, Madame Nathalie BATAIL, Madame Sandrine BOINON, Monsieur Fabrice BONNET, Monsieur David PUPIER, Monsieur Hervé GREGOIRE, Monsieur Ludovic CARRET, Monsieur Cédric COQUARD, Monsieur Alexandre LAVANDEIRA, Madame Emilie DANVE, Madame Gwendoline CHALON.

Membres excusés : Madame Stéphanie AUTER QUELOZ (pouvoir à Madame Nathalie BATAIL).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des pouvoirs : Madame Stéphanie AUTER QUELOZ (pouvoir à Madame Nathalie BATAIL).

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Gwendoline CHALON.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le retrait du point : Travaux aux vestiaires Dojo. Le dossier n'étant pas prêt, ce point sera représenté ultérieurement.

• Acquisition de l'Espace 4 de la Maison de Santé, aménagement et emprunt,

Madame Yvette BRETONNIER sort de la salle.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 août par laquelle le Conseil Municipal a donné un accord de principe sur l'acquisition d'un local commercial appartenant à la SCI BC3N, qui deviendra l'Espace 4 de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Le prix de vente demandé est de 110 000 euros. Afin de comparer, Monsieur le Maire présente une estimation réalisée par l'agence immobilière ARLIM qui se situe entre 110 000 et 120 000 euros. Il rappelle que l'Espace 4 sera aménagé en deux cabinets, une salle d'attente et un WC PMR.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'acquisition du local commercial appartenant à la SCI BC3N, d'une surface de 49.59 m², sis 68 Avenue des 4 Cantons, enregistré en tant que lot n°1 de la copropriété « Les Jardins de Perrine ». Les références cadastrales de l'immeuble sont section F n°1085, 1087, 1630, 1631. Il propose le montant d'acquisition à 110 000 euros et que les frais de modification de la copropriété et notariés soient à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition par un vote

Votants : 18 (dont un pouvoir) - Oui : 18- Non : 0-Abstention : 0.

Monsieur le Maire présente les propositions d'emprunt d'un montant de 140 000 euros sur 10 ans pour le financement de l'acquisition et des travaux :

Caisse d'Epargne : Taux variable, indexé sur le taux du livret A : 2.90 %

Crédit Agricole Centre Est : Taux fixe 3.98 %

Crédit Mutuel : Taux fixe 4.00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de la Caisse d'Epargne : emprunt de 140 000€ remboursable sur 10 ans, avec un taux variable de 2.90% par un vote :

Votants : 18 (dont un pouvoir) - Oui : 18- Non : 0-Abstention : 0.

Monsieur le Maire indique que la vente va désormais s'enclencher chez le Notaire et qu'un bail précaire a été signé en attendant d'être propriétaire, afin de pouvoir réaliser les travaux dès maintenant. Monsieur Gilles RAYNARD et Monsieur Thierry LOISON présentent le projet d'aménagement du futur Espace 4. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer les devis dès leur réception et examen.

Madame Yvette BRETONNIER revient en séance.

- **Cession de terrain ZA Grange-Thival, rue du Chevalier,**

Monsieur le Maire expose qu'un deuxième lot est disponible rue du Chevalier au sein de la ZA Grange Thival. Le premier lot avait été cédé à la SCI POULARD. Monsieur Jérôme AUTER (SCI à constituer) est candidat pour l'acquisition de ce 2^{ème} lot, d'une surface de 767 m², pour la construction d'un bâtiment artisanal. Monsieur le Maire expose que la viabilisation a été mutualisée sur les deux parcelles. Il propose un prix pour le terrain de 22 euros/ m² et pour la viabilisation de 28 euros/ m², pour un total de 50 euros / m². Soit une cession du terrain pour un montant total de 38 350 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de cession par un vote

Votants : 18 (pouvoir non utilisé) - Oui : 18- Non : 0-Abstention : 0.

- **Acquisition de terrain, rue du Chevalier au Département du Rhône,**

Madame Stéphanie AUTER QUELOZ arrive en séance

Monsieur le Maire présente également une proposition de cession du Département du Rhône à la Commune, d'une bande de terrain située, le long de la Route Départementale n°81 sur les parcelles cadastrées section F n°833, 838 et partie de 836.

Pour la parcelle cadastrée section F n°833 :

101 m² classés en zone Ub : 3 030 euros (101 m² x 30 euros/ m²),

160 m² classées en zone Ub, destiné à la création d'un accès : 1 600 euros (160 m² x 10 euros/ m²).

Pour les parcelles cadastrées section F n°838 et partie de 836 : 780 m² classées en zone A: 234 euros (780m² x 0.30 euros/ m²), (Réserve foncière communale)

Ces cessions par le Département du Rhône se portent donc à un montant total de 4 864 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition d'acquisition au Département du Rhône décrites ci-dessus, par un vote :

Votants : 19 - Oui : 19- Non : 0-Abstention : 0.

- **Présentation du Plan Communal de Sauvegarde,**

Monsieur le Maire expose que la Commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qu'il est nécessaire de mettre à jour régulièrement et notamment avec les élus du nouveau Conseil Municipal. Après présentation des différentes parties constituant ce document, les élus s'inscrivent dans l'organigramme de l'organisation de la cellule de crise. Une présentation du PCS sera faite sur la prochaine lettre d'information communale., où sera inséré le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs), que chaque habitant pourra conserver.

- **Cession et échange de chemins,**

Monsieur le Maire présente un échange de terrain suite à une modification d'un chemin rural dans le hameau de Pragrاند. Il précise que les frais d'acte notariés et de géomètre (Cabinet GEOGARANT) seront à la charge de la succession de Madame EYRAUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'échange de terrain par un vote :

Votants : 19 - Oui : 19- Non : 0-Abstention : 0.

- **Travaux vestiaires Dojo, (Point reporté)**

- **Extension de la Gendarmerie : Etude de faisabilité,**

Monsieur le Maire explique sa rencontre avec le Major AVIGNON, commandant de la Brigade de Saint Laurent de Chamousset et les difficultés rencontrées actuellement avec un effectif de militaires insuffisants par rapport à la charge de travail sur le territoire. Un effectif de 16 gendarmes (contre 11 actuellement) serait nécessaire. Il faudrait donc prévoir la construction de logement sur le site actuel. Monsieur le Maire propose d'engager une étude technique de faisabilité mais précise que aucune étude plus complète et travaux ne serait engagés avant la confirmation écrite de l'affectation de nouveaux gendarmes à la Brigade de Saint Laurent de Chamousset.

Après débat, il est décidé de demander un devis pour cette étude de faisabilité.

- **Conventions pour demande de participation (Travaux d'alimentation électrique et éclairage public),**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER et sort de la salle. Elle présente la convention à signer avec la SCI POULARD pour le remboursement de la somme de 4 803.12 euros correspondant au raccordement électrique effectué par ENEDIS, de la parcelle cadastrée section F n°1828 dont la SCI POULARD est propriétaire. Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire de retour dans l'assemblée, présente la convention à signer avec Messieurs André et Michel PASSELEGUE pour le remboursement de la fourniture et la pose, dans le lotissement MAPIERRE, de 4 lampadaires solaires installés par le SYDER, pour un montant de 5 848.00 euros. Le Conseil Municipal donne son accord.

- **Création de poste au service technique,**

Monsieur le Maire expose qu'un recrutement va être lancé pour un poste d'adjoint technique pour renforcer l'équipe des services techniques suite au décès de Gilles DEPASSIO. Il propose que l'offre mentionne la possibilité de recruter un agent titulaire de la fonction publique ou un contractuel. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Madame Yvette BRETONNIER fait le point sur la rentrée scolaires dans les établissements scolaires de la commune : Ecole Publique Antoine Boiron : 107 élèves, Ecole Privée Saint Laurent : 114 élèves, Collège privé : 244 élèves, Maison Familiale et Rurale : 383 élèves.

Une étude est en cours pour le traitement de la chaleur dans les classes de l'Ecole Publique.

Madame Yvette BRETONNIER fait également le point sur l'ouverture aux personnes extérieures de la salle d'animation de la résidence seniors, du 16 juillet au 6 septembre 2026.

Monsieur Gilles RAYNARD annonce la fin de l'aménagement de la cuisine dans la salle Suzanne Fougereuse.

Monsieur Thierry LOISON annonce la préparation de la réunion avec les commerçants et services le 24/09/2026. Il annonce le départ en retraite de Madame Joëlle VIANNAY au printemps 2027 et la mise en vente de son pas de porte. Madame Emilie DANVE prend la parole pour un compte-rendu de l'assemblée générale de l'UCALES avec le maintien des animations, notamment pour le 8 décembre.

Pour le SYDER, il fait part de quelques pannes en cours de réparation.

Monsieur Fabrice BONNET rend compte des travaux sur le chemin de Montchourier et de la Grange pour le programme communautaire voirie 2026.

Il annonce le versement d'une aide pour le marché aux veaux d'un montant de 732.50 euros de la part du GDS 69 et remercie cette instance pour son soutien.

Il rend compte de la Fête de l'Agriculture à Saint Clément les Places, qui a été une belle réussite. Il espère que les contacts noués sur le stand du marché aux veaux auront une répercussion sur les apports.

Madame Marielle SERAILLE annonce une rencontre avec les élèves de CM1-CM2 de l'école privée le jeudi 1^{er} octobre, pour le Conseil Municipal de jeunes. Les élections auraient lieu en novembre-décembre. Elle présente également une soirée avec les 13-14 ans dans le local de la MJC pour créer du lien.

Madame Isabelle LOTISSIER présente un bilan du Forum des associations avec 30 associations présentes. Elle remercie les élus pour leur aide à l'installation et la gestion de cet événement. Pour cette année, la sortie des bénévoles sera organisée dans un restaurant et une après-midi jeux. Le calendrier des fêtes est en cours de préparation avec la réunion des responsables d'association le mardi 29 septembre.

Madame Sandrine BOINON annonce la distribution de la 39^{ème} lettre d'information pour le 26 octobre. Il sera joint le DICRIM.

Les demandes d'articles pour le bulletin municipal ont été envoyés aux associations. Une mise à jour du site internet est en cours avec un diagnostic technique gratuit d'IML. Un vidéo projecteur portatif va être acheté pour les réunions des commissions.

Monsieur Ludovic CARRET rend compte de la réunion de la commission urbanisme et la présentation de deux avant-projets pour l'aménagement de la Place du Plâtre. Une nouvelle réunion est prévue le jeudi 8 octobre pour présenter des perspectives.

• Questions diverses.

Monsieur le Maire donne lecture d'une requête déposée auprès du Tribunal administratif par Monsieur Gilles EMPEYTA au sujet de la vidéoprotection. Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de demander à un avocat de présenter un mémoire de défense. Le Conseil Municipal donne son accord.

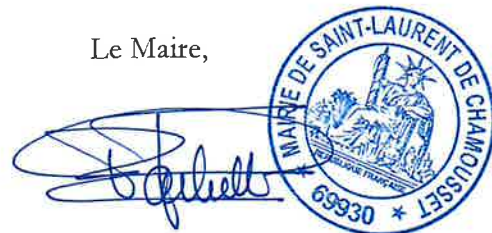
Madame Stéphanie AUTER QUELOZ demande si une action des élus est prévue suite à la diffusion de tracts dans les boîtes aux lettres annonçant une action des collectifs citoyens "Gardons la ligne" et "Pour le développement de l'écomobilité sur les vallées Brévenne et Turdine". Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'actions de la société civile et que les élus s'engagent déjà au côté de la Région, du SYTRAL et de l'Etat.

Madame Emilie DANVE s'inquiète d'une nouvelle règle pour le paiement des repas de la Cantine pour les collégiens. Monsieur le Maire répond que le délai de carence a été instauré par l'OGEC et non par la Commune.

Prochaines séances du conseil municipal : Jeudi 15 octobre 2026 à 19h15, jeudi 12 novembre 2026 à 19h15, jeudi 17 décembre 2026 à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Pierre Varliette over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE SAINT-LAURENT DE CHAMOUSSET" around the top edge and "69930" at the bottom, with a small star symbol. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a cross.

Pierre VARLIETTE